

## Règles de la sécurité incendie

### A L'USAGE DU CHARPENTIER CONSTRUCTEURS BOIS

#### Extrait du guide pratique

Ce document, illustré par de nombreux schémas explicatifs, se présente comme un guide pratique à l'usage des professionnels afin qu'ils puissent appréhender les chantiers de construction neuves et de réhabilitation parfois dépourvus de maîtrise d'œuvre.

Les dispositions constructives proposées pour la résistance au feu concernent les Etablissements Recevant du Public, les locaux d'activités et les bâtiments d'habitation dans la limite des prescriptions relatives à la réglementation propre à chaque type de bâtiment.

**Exemple de figure et tableaux issus du Guide ci-dessous**

### 1.3 Les exigences réglementaires dans les locaux d'habitation

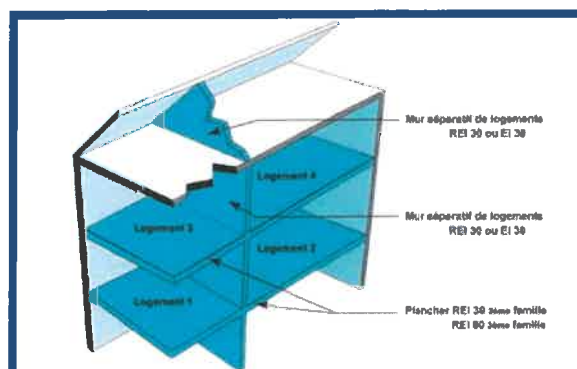
#### 1.3.1 Elements de la structure

Le tableau 2 indique les exigences de résistance au feu des parois des bâtiments en fonction de la famille.

Type d'ouvrage	1 <sup>ère</sup> famille	2 <sup>ème</sup> famille	3 <sup>ème</sup> famille	4 <sup>ème</sup> famille
Planchers	REI 15 pour plancher haut du sous-sol	REI 30	REI 60	REI 90
Éléments porteurs verticaux (murs-poteaux)	R 15	R 30	R 60	R 90
Parois verticales de l'enveloppe du logement à l'exclusion des façades	Pas d'exigence	EI 30	EI 30	EI 60

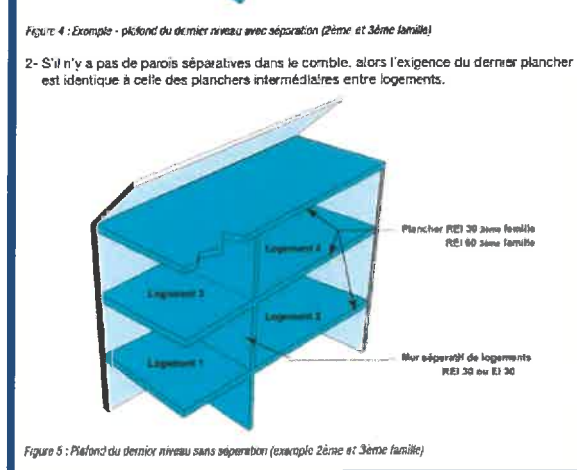
*Tableau 2 : Exigences des éléments d'habitation*

Note : dans le cas d'habitations individuelles des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> familles jumelées ou réunies au Jacobin, les parois séparatives doivent être EI 15.



*Figure 4 : Exemple - Plancher du dernier niveau avec séparation (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> famille)*

2- S'il n'y a pas de parois séparatives dans le comble, alors l'exigence du dernier plancher est identique à celle des planchers intermédiaires entre logements.



*Figure 5 : Plancher du dernier niveau sans séparation (exemple 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> famille)*

Des solutions constructives sans essais sont notamment décrites pour des parois verticales ou horizontales répondant aux exigences de résistance au feu de 15, 30min. ou 1h (REI 15, 30 ou 60)

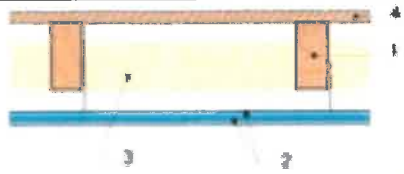
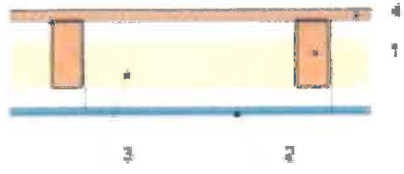
Exigences	Panneaux de protection (épaisseur minimale)	Schéma de principe
<div style="border: 2px solid red; padding: 5px; width: 40px; margin: auto;">REI 30</div>	2 plaques de plâtre BA 13 - A (2 x 12,5 mm)	
	1 plaque de plâtre BA 18 - D (18)	
	1 plaque de plâtre BA 15 type F (16)	
	1 panneau à base de bois (ignifugé ou pas) (épaisseur supérieure ou égale à 25 mm)	

Tableau 15 : Solutions REI 30 pour planchers



Performance	Matériaux	Montage
<div style="border: 2px solid red; padding: 5px; width: 40px; margin: auto;">REI 60</div>	2 plaques de plâtre BA 18 - D (2 x 18 mm) La première peau est fixée au pas de 300 mm. La seconde peau est posée à joints croisés et fixée au pas de 150 mm.	
	3 plaques de plâtre BA 15 type F (3 x 15 mm)	

Tableau 17 : Solutions REI 60 pour planchers

Note issue du CODIFAB. Vous pouvez télécharger directement les Règles par le lien suivant :

<http://www.codifab.fr/actions-collectives/bois/article/guide-pratique-regles-de-la-securite-incendie-2010>